

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/06/2005 - Convocation du 16/06/2005
Compte rendu affiché le : 01/07/2005

Président de séance : Mme Marie-Louise GUERIN
Secrétaire de séance : Mlle Sylvie VEYRIER

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	29

Présents : Mme GUERIN; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; Mme WYMAN; M. MEYER; M. GOSSET; Mme MARMONIER; Mlle VEYRIER; Mme PERRIN; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; Mme BERRA; Mme ZUILI; M. FORGET; M. MACHURAT; Mme LABASOR; M. BOUREZG

Absents représentés : M. FERNANDES (pouvoir à M. GONDELAUD); Mme BROSSARD (pouvoir à Mme BOUHEY); M. CHRETIN (pouvoir à Mme MARMONIER); M. FAURE (pouvoir à M. POINT); M. LAFFLY (pouvoir à Mme GUERIN); Mme GLATARD (pouvoir à Mme ZUILI); Mlle MILLET (pouvoir à Mme LABASOR); M. BELLOT (pouvoir à M. MACHURAT)

Objet : Convention Centre de Gestion

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône propose à la commune un accès sur son site Extranet dans le domaine particulier de la gestion des carrières.

Grâce à ce service, les collectivités en bénéficiant disposent de la totalité des données relatives à leurs agents. S'agissant d'informations à caractère souvent confidentiel, la consultation de cette rubrique n'est autorisée que dans un environnement informatique très protégé, consistant notamment à la saisie par chaque utilisateur d'un mot de passe et d'un identifiant fournis par le Centre de Gestion.

La commune s'engage bien sûr à n'utiliser les informations que pour un usage administratif rentrant dans le champ de ses compétences.

Le Centre de Gestion propose un avenant à cette convention ayant pour objet la sécurité spécifique à l'accès à la rubrique "gestion des carrières".

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- CONSIDERANT l'intérêt de disposer d'informations fiables, rapidement disponibles et sécurisées sur le statut et les carrières des agents de la commune,
- **ADOpte l'avenant à la convention proposé par le Centre de Gestion du Rhône concernant l'accès à son site Extranet, particulièrement à la rubrique "gestion des carrières",**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 23 juin 2005
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 07/07/2005
Publication ou affichage du 07/07/2005
Paul LAFFLY,
Maire.